REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N°24-604 DU GROUPE VERTSPOPSOL «POUR LE MAINTIEN DES ACF »

(25 novembre 2024)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 18.09.2024, le groupe VertsPopSol, par Mme Zoé Bachmann, a déposé l'interpellation 24-604 relative au maintien des ACF (activité complémentaires facultatives) au sein de l'éorén suite à la suppression d'une partie du catalogue d'activités.

Inscrite pour la première fois le 23.09.2024, son développement écrit est le suivant :

Au début du mois de juin, l'Eorén (cercle scolaire réunissant les communes du littoral Est du canton, de Neuchâtel au Landeron) annonçait le « remodelage » du programme d'ACF (activités complémentaires facultatives) suite à une baisse de budget de 40'000 CHF.

Ce programme a remplacé les « ACO » à la rentrée 2009. Ces activités essentiellement gratuites permettaient aux élèves qui le souhaitaient d'exercer diverses activités le mercredi après-midi. Appelons un chat un chat, c'est une suppression. Les différents intervenants ont été remerciés et l'offre existante remplacée par des devoirs surveillés, du mentorat et coaching divers. Seule rescapée, la chorale.

Comment s'est passée la prise de cette décision ?

La Ville de Neuchâtel a-t-elle été consultée concernant cette question ?

Le Conseil communal, en tant que plus grande commune de l'Eorén a-t-il une marge de manœuvre pour réinstaurer des activités facultatives de loisir pour la rentrée 2025-2026 ?

Vu le succès retentissant de MAE et de la richesse de l'offre d'activité proposée dans ce cadre, serait-il possible d'étudier auprès de la population communale (sondage ?) si une offre d'activité extrascolaire pourrait trouver un écho auprès des élèves du cycle 3 ?

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Contexte

L'éorén est un syndicat intercommunal regroupant les communes de Neuchâtel, de Laténa (dès le 1.1.2025), de Cornaux, de Cressier, du Landeron et de Lignières. Ce syndicat gère l'activité de l'école obligatoire, suite à la réforme et régionalisation de l'école, sous la forme d'un cercle scolaire, organisé en cinq centres scolaires. La commune de Neuchâtel regroupe sur son territoire trois des cinq centres scolaires de l'éorén (Centre des Terreaux, de La Côte et du Mail).

La Ville est représentée au sein du Comité scolaire – organe exécutif du syndicat – par la cheffe du dicastère de la formation. Le Comité scolaire est composé de 3 membres (dès le 1er janvier 2025, 4 jusqu'ici).

Le Conseil intercommunal, quant à lui, est l'organe législatif du Syndicat et est composé de 23 représentant-e-s de toutes les communes membres, dont 10 issu-e-s de la commune de Neuchâtel.

Les ACF (activités complémentaires facultatives) proposent une série d'activités facultatives aux élèves du cycle 3 (9ème à 11ème année). Ces ACF peuvent recouvrir une palette relativement large d'activités, allant de mesures de soutien pédagogique, aux activités de développement personnel en passant par les projets proposés par les centres scolaires.

Ces activités sont financées par le Canton, selon une directive cantonale. L'enveloppe accordée permet à l'éorén, sur la base de ses effectifs, de disposer d'une enveloppe financière d'environ 335'000 francs pour l'année 2024-2025.

A noter que la présente interpellation concerne une part seulement des ACF, à savoir les activités de loisirs proposées aux élèves.

A la lumière de cette mise en contexte, il est proposé de répondre aux questions de l'interpellation.

2. Réponses aux questions

Question 1 : *Comment s'est passée la prise de cette décision ?*

Le secrétariat général de l'éorén a alerté le Comité scolaire et les directions de centre sur le dépassement répété (entre 25'000 et 75'000 francs), sur trois années consécutives, du budget alloué à l'enveloppe budgétaire des ACF et ce, dans un contexte d'augmentation constante des charges de l'éorén.

Lors de la séance du comité scolaire du 12.03.2024, les représentant-e-s des communes, sur propositions des directions de centres, ont accepté la suppression d'une partie du catalogue d'activités complémentaires facultatives (ACF) proposé par l'éorén afin de respecter l'enveloppe du financement cantonal. A noter que les dépassements de l'enveloppe budgétaire sont supportés exclusivement par les communes.

Le secrétariat général et les directions des cinq centres ont procédé à un choix et une priorisation des prestations du catalogue des ACF. La réflexion s'est portée sur les missions prioritaires de l'école et la nécessité de ne pas créer de doublons avec les opportunités offertes par les clubs et associations qui pourraient être offertes dans le cadre privé.

L'éorén a ainsi fait le choix de supprimer les activités liées davantage aux loisirs plutôt qu'à celles liées au soutien pédagogique, à l'apprentissage des langues ou aux projets particuliers portés par les centres.

Dans le prolongement de la réflexion, l'éorén a mis en avant l'intérêt modéré des élèves pour le catalogue de type « loisirs » – une participation à hauteur d'environ 5 % de l'ensemble des élèves du cycle 3 a été constatée.

Bien entendu, la gratuité des prestations proposées demeure un enjeu, les clubs et associations n'offrant pas de prestations gratuites. Cependant, dans le courant de l'année 2024, au moment de prendre la décision de suppression d'une partie du catalogue, l'association Pro Junior, de concert avec le Canton, avait lancé une grande campagne de subventionnement d'activités extrascolaires auprès des familles les plus vulnérables. Cet élément a également pesé sur le choix d'entériner la suppression d'une partie du catalogue.

Pour la rentrée 2024-2025, l'enveloppe budgétaire des ACF permettra de soutenir les projets suivants :

- Les programmes d'apprentissage de langue (allemand, suisse-allemand, anglais :100'000 francs)
- Le programme de mentorat entre élèves (45'000 francs)
- Le programme d'études surveillées (42'000 francs)
- Les projets de chorales (105'000 francs)
- Les autres projets de centres (notamment médiation entre pairs[1]) 45'000 francs

L'offre d'activités de loisirs, dispensée généralement le mercredi après-midi, générait une charge de l'ordre de 40'000 francs.

Les prestations facultatives maintenues sont jugées pertinentes dans le cadre du cursus des élèves : les prestations de soutien sous la forme d'études surveillées sont restées inchangées au sein des ACF pour des raisons pédagogiques évidentes. Celles qui touchent à l'apprentissage de langues étrangères demeurent également au programme dans le but de favoriser les projets de formation à l'issue du cycle 3 pour lesquels les langues sont souvent un facteur limitant. Quant au mentorat et plus particulièrement la médiation entres pairs, ces prestations participent à la cohésion sociale en favorisant un climat scolaire positif. A l'heure où les questions en lien avec le harcèlement au sein des écoles mobilisent le politique tout autant que le grand public, le maintien de ce type de prestation est important.

Question 2 : *La Ville de Neuchâtel a-t-elle été consultée concernant cette question* **?**

Comme le décrit le contexte de la présente réponse, la Ville de Neuchâtel a été consultée en tant que membre du comité scolaire et a participé à la validation de cette décision.

Question 3 : *Le Conseil communal, en tant que plus grande commune de l'Eorén, a-t-il une marge de manœuvre pour réinstaurer des activités facultatives de loisir pour la rentrée 2025-2026 ?*

---

[1] La médiation entre pairs en milieu scolaire est un processus coopératif entre un élève médiateur du même âge ou à peine plus âgé, formé à la médiation, et les autres élèves du collège. Les élèves médiateurs se mettent à disposition lors de désaccords, de disputes et peuvent prendre le rôle de lanceur d'alerte lors de cas de harcèlement entre élèves. Ce type de prestation s'inscrit dans une promotion plus globale de culture de la médiation dans le but de contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

La Ville de Neuchâtel dispose d'une voix sur 4 (3 dès le 1.1.2025) au sein du comité scolaire et de 10 voix sur 23 au sein du syndicat. Dans son fonctionnement, l'éorén a souhaité que la Ville, même si elle dispose d'une majorité d'élèves, ne puisse pas imposer de décision aux autres communes membres. A l'inverse, la Ville dispose d'un droit de veto pour ne pas se faire imposer de décision d'importance sans son accord.

Le Conseil communal comprend bien l'importance de proposer des activités aux jeunes et éveiller l'intérêt à de nouvelles pratiques, notamment par des offres d'initiation. Dans ce cadre, il est rappelé que la Ville agit activement dans le soutien à la jeunesse, propose de nombreuses activités et soutient les actions des clubs et associations dont le rôle est de proposer ces activités aux jeunes. On pourra alors mentionner le récent rapport soumis à votre Autorité favorisant l'ouverture des salles de sport le week-end pour les familles. Le rapport mettait par ailleurs en évidence les actions entreprises dans le cadre de l'encouragement à l'activité physique, notamment chez les jeunes, et présentait les actions à leur attention telles que Midnight JeuNe, Summer Nights et Winter Sundays et bien entendu le sport scolaire facultatif. Sans parler de la gratuité offerte aux équipes juniors des clubs qui utilisent nos infrastructures sportives. Au niveau culturel, la réponse à l'interpellation 22-605 soumise à votre Autorité en août 2022 présentait quant à elle les nombreuses actions entreprises en matière de médiation culturelle à l'attention des écoles ou la variété des sorties scolaires proposées ou soutenues par la Ville.

Le Conseil communal est également attentif à respecter les rôles et responsabilités de chaque acteur, et, dans ce cadre, il est convaincu que la décision de l'éorén de se concentrer sur les activités à vocation pédagogique, centrées sur les missions et le cadre de vie de l'école est pertinente et qu'il appartient aux clubs et associations de la société civile de garantir l'offre d'activités de loisirs. L'école pouvant alors jouer un rôle central dans la transmission d'information et la communication aux élèves.

Le Conseil communal ne souhaite pas remettre en question la décision de l'éorén et du comité scolaire. Il est en effet d'avis qu'il convient de se concentrer sur le renforcement des prestations existantes et les projets en cours. A ce titre, le projet MAE, pour lequel la Ville investira plus de 950'000 francs en 2025, apporte des pistes intéressantes pour coordonner plus efficacement les prestations des clubs et association avec la vie scolaire et familiale. On mentionnera que le premier semestre MAE aura

permis à plus de 230 enfants de s'inscrire à une activité culturelle, artistique ou sportives dans ce cadre.

En parallèle, l'offre de sport scolaire facultatif, bien que réservée à ce jour aux élèves des 2 premiers cycles, pourrait être renforcée, notamment en lien avec les prochaines discussions sur l'initiative « 1% pour le sport » et dans la mise en œuvre du concept cantonal des sports.

Question 4 : *Vu le succès retentissant de MAE et de la richesse de l'offre d'activité proposée dans ce cadre, serait-il possible d'étudier auprès de la population communale (sondage ?) si une offre d'activité extrascolaire pourrait trouver un écho auprès des élèves du cycle 3 ?*

L'exemple de MAE va dans le sens d'optimiser l'utilisation des infrastructures par une réflexion sur les horaires scolaires et offrir à chaque enfant la possibilité de pratiquer une activité sportive ou culturelle à proximité de son école. Les expériences en cours manquent encore d'un peu de recul pour pouvoir être déployées à plus large échelle, mais il ne fait nul doute que des enseignements pourront être tirés de l'expérience MAE, en vue d'améliorer la visibilité des offres des clubs et associations, tout en facilitant l'organisation des familles.

S'il est toujours possible de réaliser un sondage auprès des familles ou des élèves du cycle 3, la Ville ne dispose pas de grandes marges de manœuvre pour agir sur l'offre d'activités scolaires et doit passer par le syndicat pour chercher des coordinations avec l'école. La disponibilité des ressources (tant financières qu'en personnel), qui seraient disponibles pour proposer de nouvelles prestations, sont également à prendre en compte dans un cadre budgétaire tendu pour la plupart des communes de l'éorén.

Ainsi, dans le cadre actuel, le Conseil ne serait pas à l'aise à l'idée de soumettre un questionnaire aux familles sans disposer ni d'un soutien clair des autres communes de l'éorén, ni de ressources pour proposer des actions. Le Conseil juge en l'état que, bien qu'elles puissent certainement être améliorées, il existe une large palette d'activités sportives ou culturelles disponibles sur le territoire communal, régulièrement mises en place ou soutenues par la Ville. Au surplus, des aides existent pour les familles qui n'auraient pas les moyens financiers pour permettre à leurs enfants de participer. On mentionnera notamment l'Association Pro Junior (qui dispose de fonds d'aide pour le soutien à la pratique sportive, culturelle ou de loisirs), la carte culture qui permet aux personnes bénéficiant d'un faible revenu d'avoir accès à des offres culturelles,

sportives et de formation à prix réduit, ou encore la Fondation neuchâteloise « Enfants et sports », qui aide tout-e mineur-e domicilié-e dans le canton de Neuchâtel dont la situation financière ne permet pas la prise en charge des frais liés à la pratique de son sport.

3. Conclusion

Le Conseil communal est conscient de l'importance de pouvoir proposer aux élèves des activités de loisirs et de développement personnel. Dans ce cadre, il est convaincu que l'école peut et doit jouer un rôle dans la communication et la coordination avec les acteurs de la société civile.

Le projet MAE, avec une flexibilisation de l'horaire scolaire, une optimisation de l'utilisation des infrastructures et une communication active est un exemple de facilitation à l'accès aux prestations.

En outre, la Ville a inauguré en novembre dernier un concept de salles de gym ouvertes le dimanche matin à l'intention des familles et des plus jeunes enfants. Elle propose également depuis de nombreuses années une offre de sport scolaire facultatif et des offres dédiées aux adolescent-e-s via des rencontres sur les terrains de sports ou les salles de gym dans le cadre de Midnight JeuNE, des Summer Nights ou des Winter Sundays.

Dans le cadre précis de l'interpellation, le Conseil comprend les regrets émis suite à la réduction de l'offre en matière d'activités facultatives pour les élèves du cycle 3. Il souhaite toutefois rappeler que la majeure partie des actions concernées dans le cadre réglementaires qui régit les activités facultatives sont maintenues. Le recentrage sur les actions pédagogiques ou en lien direct avec les activités de l'école lui parait également pertinent, tant par les objectifs visés que pour respecter le cadre du financement cantonal sans impacter davantage encore les budgets communaux.

Enfin, le Conseil souhaite également rappeler son fort engagement en matière de politique de la jeunesse, mais aussi de sport et de culture pour assurer une offre de prestations riche et diversifiée pour toutes et tous.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à l'interpellation n°24-604.

Neuchâtel, le 25 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Violaine Blétry-de Montmollin	Daniel Veuve